
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES 24 novembre 2020

I. INTRODUCTION

1. C'est pour moi un privilège de présenter mon premier rapport à l'Assemblée des Parties un an après avoir été nommée à la tête de l'OIDD.
2. Mon mandat de Directrice générale a débuté en janvier 2020 au moment même où le monde entrait dans la Décennie d'action en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030.
3. Mon objectif à mon entrée en fonction était de contribuer à positionner l'OIDD en tant que principal acteur du changement dans le domaine de l'état de droit et de la justice et, en retour, de renforcer l'ampleur et la portée de ses différentes contributions à l'effort mondial visant à bâtir des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives. Les perturbations imprévues et les événements tumultueux de cette année, ainsi que leur impact sur les personnes que nous servons, n'ont fait que renforcer cette détermination.
4. En peu de temps, la pandémie de COVID-19 a fait dérailler, voire même inversé, les progrès accomplis dans la réalisation de nombreux Objectifs de développement durable. Outre les graves perturbations des systèmes de santé publique, la pandémie a exacerbé les inégalités, la discrimination, l'insécurité et l'injustice, en particulier pour les plus populations les plus vulnérables.
5. La détérioration mondiale du développement humain, liée aux crises environnementales et aggravée par ces dernières, et les perturbations des systèmes de protection sociale, des services essentiels et des moyens de subsistance, ont entraîné la première augmentation prévue de la pauvreté dans le monde depuis plus de deux décennies. Autrement dit, la pandémie amplifie l'impact des problèmes préexistants.
6. À l'heure actuelle, l'importance de l'ODD16 en tant qu'objectif transformateur et facilitateur de l'ensemble de l'Agenda 2030 est devenue évidente. Des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives, l'accès à la justice et des institutions efficaces et redevables de leurs actes, représentent des éléments essentiels d'une paix durable et du progrès économique et social.
7. Je suis convaincue que l'OIDD, seule organisation intergouvernementale exclusivement dédiée à la promotion de l'état de droit, peut tirer parti de son

expérience dans les pays, de son pouvoir de rassemblement multipartite, de son leadership éclairé et de sa flexibilité pour trouver des réponses à des situations évolutives, pour apporter une contribution tangible à la riposte mondiale à la COVID-19 et à la Décennie d'action.

8. Pour l'OIDD, une réponse fondée sur l'état de droit est essentielle pour gérer efficacement la crise tout en posant les jalons d'une reprise équitable, juste et durable.
9. L'état de droit, protégé par un pouvoir judiciaire indépendant, soutient la protection des droits humains, sauvegarde les libertés civiles et contribue à assurer une gouvernance transparente et responsable. L'état de droit protège la dignité de tous les citoyens et reconnaît les capacités dont les personnes ont besoin pour participer activement à la vie citoyenne.
10. L'état de droit sert non seulement de garant des droits individuels, mais aussi de moyen vital de renforcer la confiance des citoyens dans leurs gouvernements, d'empêcher les conflits et la fragilité, de construire et maintenir la paix et de libérer le potentiel de développement des pays.
11. Dans ce contexte, l'OIDD s'est concentrée sur trois priorités clés en 2020 :
 - Adapter nos méthodes de travail à un environnement en rapide évolution pour assurer la continuité de notre mission tout en protégeant nos collègues ;
 - Contribuer à la riposte mondiale à la pandémie, et à la Décennie d'action en vue d'atteindre les ODD, conformément à notre mandat, nos ressources et nos avantages comparatifs ; et
 - Élaborer via un vaste processus multipartite un nouveau Plan stratégique tourné vers l'avenir et à la hauteur de nos objectifs.
12. Malgré une année imprévisible et difficile, nous avons réussi à accomplir des progrès significatifs dans chacune de ces priorités. Trois principes sont au cœur de nos efforts :
 - **L'inclusion** : Les récents événements dans le monde ont prouvé l'importance de l'égalité, de la non-discrimination et de la participation de toutes les composantes de la société dans la promotion de politiques justes et équitables, mises en œuvre efficacement, et durables. L'OIDD a utilisé son pouvoir de rassemblement pour réunir des parties prenantes clés afin de garantir que l'élaboration des politiques sera aussi inclusive que possible.

- **L'intégration** : Nous avons privilégié l'intégration de nos méthodes de travail, en rassemblant les programmes de l'Organisation, le plaidoyer politique et la recherche pour optimiser l'impact.
- **L'innovation** : Forts de nos atouts et de notre valeur ajoutée, nous avons développé des propositions innovantes, renforcé les partenariats et lancé de nouvelles méthodes de travail pour pouvoir répondre à ces nouveaux défis, en nous basant sur nos avantages comparatifs et notre mandat.

II. ASSURER LA CONTINUITÉ DE NOTRE MISSION

13. L'année dernière, nous nous sommes focalisés avec mes collègues sur la réponse de l'OIDD à la crise sanitaire de la COVID-19. Notre priorité absolue a été de veiller à ce que l'Organisation puisse protéger la santé et le bien-être de ses employés tout en poursuivant son travail essentiel dans le monde entier.
14. À mesure que l'ampleur et l'impact de la pandémie de COVID-19 sont devenus évidents, l'OIDD a agi rapidement en mettant en place une Équipe de gestion de crise (EGC) pour garantir une prise de conscience de la situation et une réponse rapide à la crise. L'EGC suit la situation et évalue l'impact des évolutions sur les opérations de l'OIDD ; suit les dernières orientations des autorités nationales et locales ; et met en place des mesures à l'échelle de l'organisation pour répondre à la situation en rapide évolution.
15. Des plans de continuité des activités de lutte contre la COVID-19 ont été élaborés pour tous les bureaux. L'OIDD a pris plusieurs mesures de prévention, notamment la mise en place du télétravail pour la plupart des collègues dans les bureaux affectés et la réduction des contacts physiques. Ces mesures sont en permanence ajustées et actualisées pour répondre aux dernières évolutions de la situation.
16. Notre priorité a été de veiller à ce que nos collègues puissent accéder à des informations actualisées et à un soutien. Nous avons créé une page de ressources sur la COVID-19 sur le site Intranet de l'OIDD, qui regroupe les dernières alertes, des conseils aux voyageurs et d'autres informations et qui constitue un point de référence central. Nous avons également créé une hotline dédiée pour centraliser les flux d'informations et répondre aux questions des collègues.
17. L'OIDD a également pris des mesures spéciales pour assurer la sécurité et le bien-être des collègues du monde entier, y compris en élargissant les polices d'assurance aux évacuations médicales pour les personnes à charge éligibles sur

le terrain et en assurant la liaison avec les missions diplomatiques pour garantir l'accès aux installations d'évacuation médicale.

18. Nous sommes en contact étroit avec le personnel de toute l'Organisation grâce à des mises à jour régulières sur la COVID-19, des rapports de situation et d'autres moyens pour comprendre les problèmes auxquels ils pourraient être confrontés et y répondre avec des solutions pragmatiques.
19. Conformément aux principes directeurs établis pour le retour le plus sûr possible, tous les bureaux ont élaboré des plans « de retour au bureau » en tenant compte des contextes locaux et des mesures d'endiguement imposées par les gouvernements hôtes. Dans ce cadre, des mesures de prévention et de protection ont été mises en œuvre dans tous les bureaux de l'OIDD. Le retour progressif dans les bureaux s'est accompagné d'un suivi constant, d'une flexibilité et d'ajustements le cas échéant.
20. Dans le même temps, des collègues du monde entier continuent à s'acquitter du mandat de l'OIDD dans certains des environnements les plus complexes et les plus exigeants, défis qui n'ont fait que se multiplier avec la propagation de la pandémie.
21. L'OIDD a continué de mettre en œuvre des activités programmatiques dans l'ensemble de ses opérations, même si certaines d'entre elles ont été affectées par les restrictions de voyage, le report d'événements et d'activités et l'incapacité à rencontrer des homologues importants. Pour atténuer leur impact sur notre travail, l'OIDD a révisé les plans de travail et les a adaptés autant que possible, notamment en remplaçant les voyages par des visioconférences, et en organisant des webinaires et autres activités virtuelles à la place des réunions et événements prévus.
22. À mesure que la situation évolue, l'Équipe de gestion de crise continue de se réunir régulièrement et d'adapter la réponse et la position de l'OIDD en conséquence. Nous saisissons cette opportunité pour réfléchir à ce que nous avons appris de cette expérience, afin d'évoluer vers des méthodes de travail améliorées, plus intelligentes et plus flexibles.

III. CONTRIBUER À LA RIPOSTE MONDIALE À LA COVID-19

23. Malgré les restrictions imposées dans la quasi-totalité des pays d'opération, l'OIDD a répondu rapidement aux besoins qui sont apparus au début de la pandémie en tirant parti de notre expertise programmatique, en nous adaptant à des contextes changeants et en nous appuyant sur notre capacité à mobiliser des coalitions multipartites. Cela aurait été impossible sans nos réseaux

internationaux et nationaux de longue date et nos relations de confiance avec des partenaires nationaux clés.

24. En mars dernier, j'ai publié une Déclaration de politique où je souligne la manière dont l'état de droit et le secteur de la justice sont des facilitateurs concrets de la réponse à la COVID-19, et la nécessité impérieuse de continuer à investir dans une culture de la justice. Dans cette déclaration, j'ai décrit la structure de notre réponse ciblée à la pandémie, axée sur trois domaines stratégiques :

- Le renforcement des cadres juridique et politique pour la gestion de la COVID-19 ;
- L'atténuation de l'impact de la crise sur les systèmes judiciaires et les personnes en quête de justice, en mettant l'accent sur les plus vulnérables, notamment les femmes et les groupes marginalisés ; et
- Un plaidoyer pour le maintien crucial de l'état de droit, pour l'aide à apporter aux pays en vue de renforcer leur gouvernance et leurs institutions, et pour le soutien et l'investissement dans une culture de la justice afin de protéger les droits et la dignité des personnes partout dans le monde.

25. En août dernier, nous avons attiré l'attention sur la contribution de l'OIDD et d'autres acteurs de la justice à chacun de ces domaines dans une Note d'orientation sur l'état de droit et la COVID-19. La Note recommande huit actions tournées vers l'avenir pour aider les décideurs aux niveaux national, régional et mondial à formuler des réponses à la pandémie respectueuses de l'état de droit, en soutenant des trajectoires pour *Reconstruire en mieux*.

A. Promouvoir des cadres juridiques et politiques favorables

26. Il est essentiel de mettre en place des cadres juridiques favorables pour gérer efficacement les crises et jeter les bases d'une reprise durable. L'OIDD a aidé les gouvernements à gérer et réagir efficacement face aux crises, à fournir des conseils politiques et un soutien à la mise en œuvre et à promouvoir des cadres juridiques favorables dans les domaines prioritaires.

a. Contribuer à la riposte et à la préparation aux crises

27. En s'appuyant sur les partenariats existants avec des organisations multilatérales et humanitaires de premier plan, l'OIDD met en œuvre deux projets qui promeuvent un aspect essentiel de notre contribution à la riposte à la pandémie conformément à notre mandat et à nos avantages comparatifs, et qui

renforcent l'expertise de notre Organisation dans des domaines thématiques clés.

28. Le premier projet, portant sur la préparation et la riposte à la pandémie, a pour objectif de renforcer les cadres juridiques et politiques en matière de préparation et de riposte aux urgences de santé publique. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le projet aide les pays à renforcer leurs cadres juridiques et politiques nationaux en matière de préparation et de riposte aux urgences de santé publique telles que la pandémie actuelle, par le biais d'une approche participative à l'échelon national respectueuse des normes des droits humains.
29. Le second projet vise à atténuer les effets négatifs des lois et réglementations d'urgence sur l'accès à l'alimentation, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables, les femmes et les filles, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le projet sera expérimenté dans deux pays – le Honduras et l'Ouganda – avec une possibilité d'intensification et d'expansion supplémentaires.
30. La crise actuelle a souligné l'importance, et les défis associés, de la gestion, la coordination et l'expansion des composantes fondamentales d'un système de santé inclusif et efficace. L'OIDD collabore également avec des organisations partenaires au renforcement des capacités de la société civile, de la santé publique et des institutions judiciaires à faire face à des crises sanitaires à grande échelle.
31. En collaboration avec l'OMS, l'Institut O'Neill pour le droit national et mondial de la santé de l'Université de Georgetown et l'Université de Sydney, l'OIDD a publié une synthèse des principales leçons tirées sur le rôle vital du droit dans la réponse à la COVID-19 (*The Vital Role of Law in the COVID-19 Response: Key Lessons from Advancing the Right to Health*). Soulignant le caractère essentiel du droit pour faciliter des réponses rapides et efficaces aux urgences de santé publique, y compris celles provoquées par des maladies infectieuses comme la COVID-19, la synthèse présente des leçons clés destinées aux décideurs nationaux pour leur riposte à la pandémie.
32. L'OIDD travaille avec l'OMS et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) en vue de renforcer la capacité des pays à promouvoir une alimentation saine et à renforcer l'activité physique pour la prévention des maladies non transmissibles (MNT). Le programme s'efforce de promouvoir des mesures réglementaires et fiscales efficaces, soutient le développement et l'utilisation des recherches pertinentes, et contribue aux travaux des coalitions multipartites.

b. Promouvoir le développement économique inclusif

33. Le travail de l'OIDD visant à promouvoir un développement économique inclusif à travers l'état de droit a acquis une pertinence et une urgence renouvelées face à la crise économique engendrée par la pandémie de COVID-19. Cela est particulièrement vrai dans les pays les moins avancés et en développement.
34. En collaboration avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS), notre Programme de soutien aux investissements pour les pays les moins avancés (ISP/LDCs) fournit une assistance technique et juridique ainsi qu'un renforcement des capacités complémentaire aux gouvernements des PMA et aux entités privées éligibles sur des questions relatives aux investissements, notamment les négociations et le règlement des différends. L'aide est fournie à titre gratuit pour les bénéficiaires.
35. En septembre 2020, l'OIDD a achevé avec succès son premier projet ISP/LDCs en **Gambie** dans le cadre d'une affaire d'arbitrage, désormais réglée, entre un investisseur et l'État. L'aide de l'OIDD sous forme de services d'expertise s'est avérée essentielle pour aider le gouvernement gambien à défendre ses intérêts financiers nationaux.
36. Dans le cadre du même programme ISP/LDCs pour les PMA, l'OIDD a élaboré un nouveau projet d'aide à une entité publique du **Malawi** pour structurer et gérer des projets d'investissement agricole durable et elle explore de nouveaux projets en **Éthiopie** et au **Liberia**.
37. En **Arménie**, nous avons aidé le nouveau Tribunal d'insolvabilité à élaborer un système de droit civil et commercial transparent et efficace en soutenant la création d'une législation sur la confiscation de biens civils et en la présentant aux juges et aux procureurs. Nous avons également réalisé une analyse des lacunes des procédures d'insolvabilité et présenté des recommandations pour le Tribunal d'insolvabilité à des parties prenantes clés via une présentation en ligne.
38. Aux **Bahamas**, l'OIDD a analysé le cadre juridique actuel de la lutte anti-corruption et examiné les lois et politiques relatives aux enquêtes et poursuites liées à des délits financiers et des actes de corruption. Les résultats de l'étude serviront à documenter les réformes visant à renforcer la transparence, l'intégrité et la redevabilité du système juridique.
39. En **Jordanie**, l'OIDD a réorienté ses travaux pour aider la société civile et les femmes entrepreneures à faire face à l'impact de la COVID-19. Nous avons

organisé plusieurs sessions de sensibilisation virtuelles pour les femmes entrepreneures sur des questions relatives à la sécurité sociale et au droit du travail. L'OIDD a également facilité la formation d'un groupe de travail d'experts pour évaluer l'impact de la COVID-19 sur les institutions judiciaires et élaborer des recommandations politiques, juridiques et institutionnelles.

40. L'OIDD a aidé l'Agence pour la protection de la concurrence du **Monténégro** à acquérir un logiciel économétrique afin de réaliser des analyses antitrust, et contribué à renforcer la capacité des gestionnaires de l'Agence à utiliser ce logiciel et à mieux comprendre les aspects essentiels des affaires antitrust et de fusion.
41. En collaboration avec le Conseil supérieur de la magistrature palestinien, l'OIDD a commencé à mettre en œuvre une activité d'apprentissage en ligne dans le cadre d'un nouveau projet, en partenariat avec la BERD, pour promouvoir des formations judiciaires sur le droit commercial en **Cisjordanie et à Gaza**.
42. Dans le cadre de son projet de formation judiciaire en droit commercial, l'OIDD a fourni un appui au renforcement des capacités à plus de 200 juges et procureurs **roumains** sur les délits économiques et financiers, la médiation commerciale, le droit et les marchés et la violation des contrats internationaux.
43. Dans le cadre de ses travaux visant à promouvoir l'amélioration des cadres juridiques des investissements en **Tunisie**, l'OIDD travaille avec le ministère tunisien du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale pour évaluer les impacts à court, moyen et long termes de la COVID-19 sur le climat d'investissement. L'OIDD a également organisé des consultations virtuelles avec les partenaires au développement internationaux sur la pandémie et son impact sur l'accès à la justice.
44. En étroite coopération avec l'École nationale des juges et le Comité anti-monopole d'**Ukraine**, l'OIDD a réalisé une évaluation des besoins de formation des juges des tribunaux administratifs et commerciaux afin d'identifier les domaines prioritaires de renforcement des capacités en matière de concurrence, de recours commerciaux, et des aides publiques.

B. Atténuer l'impact des crises sur les systèmes judiciaires et les personnes en quête de justice

45. La pandémie a exacerbé les inégalités et les vulnérabilités existantes. Les personnes vivant dans des conditions d'injustice, d'inégalité et d'insécurité sont celles qui sont le plus gravement affectées par la crise sanitaire.

46. L'OIDD s'emploie à garantir que les membres les plus vulnérables de la société soient conscients de leurs droits et des recours disponibles à un moment où la capacité d'accéder à des services et à une distribution équitable des ressources publiques peut les maintenir en vie ou les faire basculer. En particulier, nous avons adapté notre travail sur la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) pour répondre à la demande croissante de soutien et de services pendant la crise actuelle.
47. Nous aidons les tribunaux et d'autres institutions judiciaires à assurer la continuité des services grâce à des solutions technologiques, et à réduire la charge de travail institutionnelle grâce à l'utilisation de mécanismes alternatifs de résolution des conflits (MARC) et de mécanismes coutumiers et informels équitables.
- a. ***Promouvoir l'accès à la justice pour les personnes les plus à risque***
- i. **Soutenir l'accès à des services et à une aide juridiques**
48. Forte de son rôle de coordination au sein du Réseau d'aide juridique et de défense des droits en **Afghanistan**, l'OIDD surveille l'impact de la pandémie sur les détenus et les prisonniers, et veille à ce que les détenus libérables en vertu du programme gouvernemental de libération anticipée reçoivent l'aide juridique nécessaire pour défendre leurs droits. L'OIDD a également aidé le Réseau des foyers pour femmes d'Afghanistan à assister les femmes nécessitant un abri sécurisé après leur sortie de détention.
49. Au **Honduras**, l'OIDD aide la ville de San Pedro Sula à protéger les droits des enfants et des adolescents dans la municipalité, en mettant l'accent sur la prévention de l'infection des enfants des rues à risque. Avec les nouvelles restrictions, l'OIDD a utilisé des méthodes innovantes pour continuer à soutenir les services municipaux et à sensibiliser aux droits des communautés vulnérables, y compris par le biais de notre campagne sur le Modèle de réponse à la violence.
50. L'OIDD a également fourni un appui technique pour sécuriser les droits des prisonniers et détenus au Honduras, et collaboré avec l'Institut pénitentiaire national et la Commission nationale pour la prévention de la torture (MNP-CONAPREV) pour élaborer un plan de travail qui répond aux problèmes sanitaires liés à la COVID-19 dans les pénitenciers. Notre soutien technique a permis à la MNP-CONAPREV de présenter une requête en habeas corpus à la Cour suprême de justice pour protéger les prisonniers à risque d'exposition à la COVID-19.

51. Nous travaillons avec des organes de surveillance indépendants au **Kenya**, notamment la Commission nationale des droits de l'homme et la Commission nationale de la condition de la femme et de l'égalité des sexes, afin d'assurer la continuité en fournissant un appui technique pour lutter contre les violations des droits, en particulier à l'encontre des femmes, des enfants et autres personnes vulnérables, et pour les aider à mener des activités de sensibilisation du public.
52. Au **Myanmar**, où des restrictions ont été mises en place depuis mars dernier, l'OIDD s'est employée à garantir que les populations vulnérables continuent d'accéder à des informations fiables sur leurs droits, et à sensibiliser à l'impact de la crise. L'OIDD a également facilité des activités d'engagement communautaire en ligne entre les organes nationaux et régionaux de coordination de l'état de droit et les communautés sur la réponse des gouvernements locaux à la COVID 19.
53. En **Ouganda**, l'OIDD a démarré la mise en œuvre du Programme de justice communautaire après la conclusion d'un Accord de pays hôte, et ce malgré les restrictions de mobilité dues à la pandémie. Le programme portera sur la fourniture d'une aide juridique, d'informations juridiques et autres services de justice tant au niveau national que communautaire dans neuf districts ougandais, en mettant l'accent sur les plateformes numériques dans le contexte de la pandémie.
54. L'OIDD est en train de réaliser des évaluations juridiques au **Kenya**, au **Mali**, aux **Philippines** et en **Sierra Leone** dans le cadre de la mise en œuvre de notre stratégie mondiale pour l'élimination des lois discriminatoires, en collaboration avec ONU Femmes. La stratégie conjointe fournit un cadre pour une approche concertée et multipartite visant à accélérer l'élimination des lois discriminatoires et à documenter les expériences et les leçons apprises pour intensification et reproduction.

ii. **Combattre la multiplication des violences basées sur le genre**

55. Durant la pandémie, les restrictions de mouvement et du commerce, le stress accru, la perturbation des réseaux sociaux et de protection et la réduction de l'accès aux services ont tous contribué à augmenter le nombre de cas de violences domestiques contre les femmes.
56. Pour répondre à la demande croissante de soutien et de services pendant la crise actuelle, l'Organisation a élaboré un programme mondial sur la VBG et la COVID-19 portant sur l'accès à la justice pour les survivants de violences sexistes, dans le contexte de la préparation, la riposte et le relèvement de la pandémie à travers une approche coordonnée et intégrée du secteur de la justice. Nous

travaillons actuellement dans plus de 10 pays pour promouvoir des réponses axées sur les victimes de VBG.

57. Le travail de l'OIDD dans ce domaine consiste à accroître la sensibilité des institutions judiciaires au genre dans leur réponse aux VBG dans les efforts de préparation, riposte et relèvement de la COVID-19 ; à soutenir les femmes et les filles dans la recherche de réparations légales pour la violence sexiste ; et à promouvoir la prévention et l'élimination des VBG dans les cadres politiques et juridiques adoptés dans le contexte des mesures d'atténuation de la pandémie de COVID-19.
58. En **Mongolie**, l'OIDD a soutenu la création d'un forum national d'organisations de la société civile fournissant des services aux survivants de VBG. Nous nous efforçons d'adapter ce soutien à la situation actuelle grâce à des interventions telles que le renforcement des capacités des partenaires nationaux à fournir des informations et un appui sur la violence domestique par le biais de webchats et de hotlines, en organisant des ateliers pour aborder les problèmes psychosociaux des femmes dans des relations violentes, et en aidant les partenaires à obtenir des fournitures médicales pour continuer à fournir des services vitaux.
59. En **Somalie**, l'OIDD collabore avec les bureaux du Puntland et du Procureur général fédéral pour fournir une série d'appuis aux deux institutions en réponse aux défis liés à la pandémie. Un point central concerne le développement des capacités logistiques et opérationnelles pour répondre à l'augmentation récente de signalements de VBG.
60. En **Tunisie**, l'OIDD contribue à donner les moyens aux femmes d'accéder à la justice au niveau local et améliore la capacité des acteurs judiciaires à assister les femmes survivantes de VBG. En collaboration avec le ministère tunisien des Affaires sociales et des organisations de la société civile, l'OIDD a créé un centre d'aide juridique pour les survivantes et élaboré un manuel de procédures pour les foyers pour femmes. Le manuel a été récemment adopté par le ministère des Affaires de la femme en tant que guide officiel pour les foyers de femmes dans tout le pays. Il améliorera la qualité des services et de l'appui aux survivantes.

b. Aider les institutions judiciaires à fournir des services essentiels

61. À un moment où les restrictions de mouvement et de réunion ont affecté l'accès physique aux tribunaux dans le monde entier, l'Organisation aide les institutions judiciaires concernées à s'acquitter de fonctions essentielles dans un certain nombre de pays
62. En **Afghanistan**, l'OIDD a appuyé la mise au point d'outils judiciaires en ligne, notamment une base de données actualisée d'aide juridique en ligne pour

surveiller l'utilisation des requêtes d'aide juridictionnelle et des demandes d'action judiciaire. Nous avons également fourni des outils de télé-mentorat aux procureurs en charge des affaires de VBG et amélioré la convivialité de la base de données en ligne sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

63. S'appuyant sur le projet d'appui au développement professionnel continu, l'OIDD lance un nouveau programme de renforcement des capacités pour soutenir les départements de formation professionnelle de plus en plus solides et indépendants du pays.
64. Un nouveau projet a été lancé en **Indonésie** pour aider le Bureau du Procureur général à renforcer ses capacités en mettant en place un système de gestion des affaires et une budgétisation axée sur les résultats.
65. Au **Kenya**, l'OIDD a appuyé la mise au point et la fourniture d'outils judiciaires en ligne, notamment des programmes de transcription, des systèmes d'archivage et des modules de paiement afin de garantir la fourniture continue de services juridictionnels pendant toute la période de confinement.
66. Suite à la réussite des projets pilotes au sein de la Division commerciale et fiscale de la Haute Cour, l'OIDD a fourni une assistance juridique pour leur intégration dans les procédures judiciaires. La mise en œuvre de ces systèmes a entraîné une augmentation significative de l'efficacité et leur adoption par la Cour suprême, la Cour d'appel et d'autres divisions de la Haute Cour à Nairobi.
67. L'OIDD a poursuivi ses activités de renforcement des capacités de la police et autres forces de l'ordre pour lutter contre la traite des personnes au **Liberia**. Notre soutien a consisté à élaborer un programme de lutte contre la traite des personnes (TIP) pour les procureurs et les juges, des procédures de suivi des affaires et des protocoles pour les agents des forces de l'ordre, et à renforcer les capacités du Secrétariat du Groupe de travail national de lutte contre la traite (NATT) et des organes nationaux.
68. Le rapport 2020 du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes publié en juin a élevé le Liberia au rang 2 après trois ans sur la liste de surveillance de niveau 2 en raison des progrès récents.
69. L'OIDD a fait progresser un large éventail d'initiatives de numérisation au **Kirghizistan**, notamment des améliorations des systèmes d'information des tribunaux et des capacités de participation à distance des usagers des tribunaux aux procédures judiciaires. Nous aidons maintenant le pouvoir judiciaire à répondre aux besoins évolutifs des usagers des tribunaux identifiés par des auto-évaluations récemment achevées par les institutions du secteur de la justice.

70. En octobre dernier, le projet a reçu le Premier Prix du projet numérique décerné par USAID pour le soutien fourni par l'OIDD à la justice kirghize dans la mise en œuvre d'un système électronique extensible et localement piloté en vue de renforcer l'intégrité judiciaire, de lutter contre la corruption et d'améliorer la transparence.
71. Au **Mexique**, dans le cadre d'un projet d'appui à la réforme du système de justice pénale, nous avons élaboré des outils d'apprentissage en ligne pour compléter les formations en face à face des policiers qui ont été reportées en raison de la pandémie. L'OIDD a également adapté et renforcé les composantes VBG des formations ainsi que les composantes sur les droits humains et le genre du programme de formation afin de répondre aux besoins émergents et aux demandes de nos partenaires.
72. Les **Philippines** sont l'un des pays d'opération de l'OIDD les plus durement touchés par la pandémie. L'OIDD a soutenu les efforts des institutions judiciaires du pays pour s'adapter aux méthodes de télétravail en organisant plusieurs séminaires en ligne sur les techniques d'apprentissage à distance et des conférences interactives en ligne. Ces événements comprenaient des ateliers sur le Système de gestion de l'apprentissage « EFront » en vue de la conversion visuelle et de la livraison de modules de formation en face à face d'ici la fin 2020.
73. En décembre 2019, l'OIDD a lancé un programme sous-régional au **Sahel** dans la zone frontalière entre le **Mali, le Burkina Faso et le Niger**. Le programme a pour objectif de renforcer les systèmes de justice pénale et à les rendre plus accessibles, plus protecteurs des droits humains et plus réactifs aux besoins des communautés.
74. Le lancement du programme a été couronné de succès malgré les problèmes opérationnels posés par la pandémie et l'instabilité politique. Ces derniers mois, l'OIDD et les gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger ont réaffirmé l'importance de l'accès à la justice en temps de crise. L'OIDD a déployé du personnel dans les trois pays et organisé des réunions avec des représentants du gouvernement et de la société civile pour discuter des besoins de justice urgents afin d'éclairer les travaux futurs.
75. L'OIDD a continué de soutenir le Bureau du Procureur général en **Ukraine** et ses efforts de réforme en aidant à mener des attestations nationales et régionales des procureurs en service actif. Ce processus consiste à réaliser des tests de connaissances professionnelles, des contrôles d'intégrité, des entretiens et des évaluations fondées sur le mérite des candidats à des postes vacants. L'OIDD s'emploie également à renforcer l'exécution des décisions judiciaires en contribuant au développement d'une plateforme électronique pour le Service chargé de l'exécution des décisions judiciaires.

76. Au **Yémen**, l'OIDD a continué de soutenir la Commission nationale dans le renforcement des capacités des mécanismes de suivi des droits humains et de responsabilisation. Alors que les voyages à Aden restent limités à cause de la pandémie, l'OIDD se concentre sur le soutien au renforcement de la numérisation, notamment grâce au développement de la surveillance mobile et la gestion des cas et des formations en ligne pour permettre à la Commission de mener à bien ses activités.

c. Impliquer la justice coutumière et informelle et les systèmes alternatifs de résolution des différends

77. Alors que les tribunaux sont confrontés à des ralentissements et des accumulations d'arriérés, l'OIDD s'engage auprès des systèmes de justice coutumière et informelle (CIJ) et des mécanismes de règlement des différends (MARC) pour promouvoir un meilleur accès des usagers à la justice.

78. Si de tels mécanismes peuvent présenter des avantages, les systèmes de justice coutumière et informelle (CIJ) sont également susceptibles de favoriser des inégalités de pouvoir et des valeurs patriarcales enracinées, et d'engendrer des discriminations et des préjudices pour les femmes et les filles. L'engagement de l'OIDD vise à garantir un plus grand respect des droits des utilisateurs finaux et une cohérence avec les normes et règles des droits humains reconnues à l'échelle internationale.

79. Reconnaisant le rôle essentiel des acteurs du secteur de la justice traditionnelle dans la modification de la perception par le public **afghan** des droits des femmes, l'OIDD a collaboré avec les dirigeants du ministère du Hadj et des Affaires religieuses pour sensibiliser ses fonctionnaires aux problèmes liés à la violence basée sur le genre. Nous avons également organisé des sessions éducatives en ligne pour les imams, les prédicateurs et les chefs religieux du ministère des Droits de la femme sur le rôle et les services des centres de protection des femmes pour les victimes de violence.

80. L'OIDD a soutenu une table ronde régionale au **Kirghizistan** avec des représentants du ministère de l'Économie et de la Justice, le secteur privé, des médiateurs et des organisations internationales sur la nécessité de renforcer les fondements législatifs de la médiation et le potentiel de médiation à distance. Soulignant l'importance croissante des mécanismes alternatifs de résolution des différends, l'OIDD a produit une vidéo promouvant la médiation comme mécanisme flexible et efficace de règlement des différends pendant et après la pandémie de COVID-19.

81. Dans le cadre d'une large initiative de promotion des mécanismes alternatifs de règlement des différends dans les litiges commerciaux au **Monténégro**, l'OIDD a mis en place une série de séminaires sur Internet à l'intention des médiateurs et des acteurs du secteur des entreprises sur la médiation en ligne en tant que mécanisme de règlement des différends dans le contexte de la COVID-19.
82. Pour renforcer la confiance du secteur commercial dans le cadre macroéconomique de la **Moldavie**, l'OIDD soutient la mise en œuvre d'un plan législatif de médiation et d'arbitrage. L'OIDD organise une série de webinaires pour promouvoir la sensibilisation et partager des informations en ligne sur la résolution des différends en temps de crise afin de répondre à la hausse des litiges découlant des perturbations économiques généralisées dans le contexte de la COVID-19.
83. En **Serbie**, nous avons réalisé une analyse des meilleures pratiques internationales en matière de médiation commerciale et nous avons fourni des recommandations au ministère de la Justice et à la Cour d'appel de commerce de Serbie pour promouvoir la médiation en tant que mécanisme de résolution des litiges commerciaux.
84. L'OIDD a aidé la Chambre de commerce et d'industrie du **Tadjikistan** à créer le premier centre national de médiation commerciale dans le pays et continue de coacher et de renforcer sa capacité institutionnelle.
85. L'OIDD soutient 6 centres de résolution alternative des différends en **Somalie**, où les dirigeants communautaires peuvent aider à résoudre des litiges par le biais du système coutumier en ligne *Xeer*, dans le respect des lois nationales et des normes internationales. Nous avons également poursuivi le soutien au gouvernement pour réintégrer les anciens combattants à faible risque dans leurs communautés grâce à la réhabilitation, à des formations et des « cérémonies traditionnelles de pardon ».
86. L'OIDD a également publié une note sur les femmes et les systèmes de justice coutumière et informelle. Troisième publication de notre série sur l'engagement auprès des systèmes de justice coutumière et informelle, la note regroupe les recherches actuelles, des points de vue d'experts et une expérience programmatique, en abordant des débats juridiques et politiques sur les femmes et la JCI. Cette note identifie des points d'entrée pour l'engagement et les bonnes pratiques en vue de promouvoir l'égalité des genres dans les systèmes de JCI.

C. Plaider pour un investissement et un soutien continu en faveur de l'état de droit

87. L'OIDD est fermement convaincue que le multilatéralisme et des approches de « la société dans sa globalité » sont nécessaires pour répondre efficacement à la pandémie et poser les jalons d'un futur plus inclusif, plus résilient et plus durable. Les ravages de la COVID-19 sur l'économie mondiale se refléteront probablement dans les budgets de l'aide publique au développement et du secteur public dans les prochaines années. Ils pourraient également avoir des répercussions graves et négatives sur la capacité des pays à avancer dans la réalisation de l'ODD16 et l'Agenda 2030 dans son ensemble.
88. L'année dernière, nous nous sommes engagés auprès des gouvernements, du système des Nations Unies, de la société civile, du monde académique, des parlementaires, du secteur privé et d'autres partenaires pour promouvoir un soutien politique et financier plus important pour l'état de droit.
89. La COVID-19 a affecté un grand nombre d'événements utilisés par l'Organisation pour amplifier nos contributions de plaidoyer politique aux débats mondiaux, y compris la Commission de la condition de la femme, le Congrès international sur la criminalité et la Conférence sur l'ODD16. Nous nous sommes adaptés en profitant de l'occasion pour participer à des forums intergouvernementaux et en organisant et intensifiant notre participation à des dialogues en ligne, des webinaires et d'autres modalités.
90. Ces derniers mois, j'ai eu l'occasion de représenter l'OIDD à des réunions de haut niveau importantes ainsi que des événements parallèles dans le cadre de la 75^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur le thème « Affronter la COVID-19 par une action multilatérale efficace ».
91. Dans ma déclaration à la Réunion officielle de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies célébrant le 75^e anniversaire des Nations Unies, j'ai rappelé l'importance d'un esprit renouvelé de coopération et de solidarité internationales et j'ai plaidé pour l'investissement dans l'état de droit en tant que composante cruciale de la réponse internationale à l'appel du Secrétaire général à *Reconstruire en mieux*. J'ai également rejoint des collègues dirigeants d'organisations internationales basées à Rome lors d'une célébration organisée par notre pays hôte l'Italie.
92. J'ai soumis une déclaration à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies célébrant le 25^e anniversaire de la Conférence de Pékin, où j'ai décrit notre travail visant à promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes, à éliminer les obstacles rencontrés par les femmes professionnelles de la justice et à abroger les lois discriminatoires envers les femmes.

93. J'ai participé à la Réunion ministérielle annuelle du Groupe des pays en développement sans littoral (LLDCs), où j'ai exprimé l'engagement de l'OIDD à contribuer à répondre à leurs besoins particuliers, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, en se basant sur notre expérience avec le programme ISP/LDCs.
94. Lancé en juillet par un discours inaugural du vice-ministre italien des Affaires étrangères Del Re, le Forum sur la gouvernance de crise a été au cœur de nos efforts de promotion du plaidoyer pour l'Agenda 2030 et la réponse fondée sur l'état de droit à la COVID-19. Le Forum est une plateforme multipartite permettant d'échanger des expériences sur l'élaboration des politiques dans la réponse à la COVID-19 et un rétablissement conforme aux principes d'équité et d'inclusion incarnés par l'état de droit. En se concentrant sur les liens entre la gouvernance de crise et l'état de droit, le premier Forum s'est efforcé d'identifier les principaux défis posés par la COVID-19 en matière de justice et de gouvernance.
95. Notre second événement en octobre a regroupé des décideurs qui sont en première ligne pour garantir un accès équitable aux services de santé, en particulier pour les populations vulnérables. Avec un discours liminaire de Helen Clark, ancienne Première ministre de Nouvelle-Zélande et ancienne administratrice du PNUD, la discussion a mis en évidence les disparités entre les réponses sanitaires à la pandémie au niveau national et international, et identifié des voies spécifiques au contexte pour faire progresser la couverture de santé universelle et se protéger contre les futures crises sanitaires.
96. Notre travail de plaidoyer sur la justice pour les femmes et les filles vise à mettre en évidence le lien entre les ODD 5 et 16 en tant que facilitateurs et accélérateurs de l'autonomisation des femmes, de l'égalité entre les sexes et du développement durable. Nos efforts dans ce domaine ont été éclairés par les conclusions du Rapport 2019 du Groupe de haut niveau sur la justice pour les femmes de l'OIDD.
97. L'OIDD a publié un rapport de suivi sur la justice pour les femmes en période de COVID-19 en partenariat avec ONU Femmes, le PNUD, l'UNODC, la Banque mondiale, Pathfinders et The Elders. Ce rapport fournit une évaluation rapide des principaux obstacles à l'accès des femmes à la justice à la lumière de la pandémie et fournit des recommandations pour atténuer l'impact disproportionné de la crise sur les femmes et les filles.
98. Nous avons diffusé les conclusions de ce rapport auprès des décideurs et praticiens, notamment par le biais d'une série de webinaires. Un de ces webinaires portait sur les violences basées sur le genre et la COVID-19, et

notamment sur les réponses de la justice spécifiques aux VBG dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la période post-pandémie. Ce webinaire visait à catalyser le partage d'information entre les experts mondiaux et nationaux sur les leçons, les points d'entrée et les solutions émergentes pour garantir aux survivantes de VBG l'accès à la justice.

99. À l'occasion de la Semaine mondiale de la justice en octobre dernier, l'OIDD a également co-organisé une table ronde de haut niveau sur la justice pour les femmes et les filles pendant l'épidémie de COVID-19 afin de trouver des solutions aux lacunes en matière de justice et accélérer l'action conjointe et l'investissement dans la justice pour les femmes et les filles.
100. Le lien entre les droits humains et l'état de droit constitue une autre priorité de plaidoyer. En février dernier, j'ai pris la parole au Segment annuel de haut niveau du Conseil des droits de l'homme lors de sa 43^e Session. Au cours de ma déclaration, j'ai rappelé la relation symbiotique entre l'état de droit et les droits humains.
101. À l'occasion de la Journée internationale de la démocratie 2020, l'OIDD et International IDEA ont organisé une manifestation coparrainée par l'Italie et la Suède, pays hôtes respectifs des deux organisations, sur « La journée de la démocratie à l'heure de la pandémie : une réponse durable à la crise mondiale fondée sur le multilatéralisme et l'état de droit ». Au cours de cette manifestation, un message vidéo du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a été diffusé et l'ambassadeur itinérant de Suède pour les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit a prononcé un discours liminaire. Dans mon intervention, j'ai montré comment l'état de droit, la démocratie et les droits humains sont inextricablement liés en tant que points d'entrée pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux interdépendants de la COVID-19, et pour promouvoir de manière synergique les objectifs de l'ODD 16.
102. L'OIDD a participé aux 44^e et 45^e Sessions du Conseil des droits de l'homme, où nous avons apporté notre expertise sectorielle dans les dialogues multipartites sur l'impact de la corruption sur les systèmes juridiques, et la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans les travaux du Conseil et de ses mécanismes. Cela comprenait un engagement avec le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats lors de la présentation de son rapport annuel au Conseil des droits de l'homme.
103. L'OIDD a participé pour la première fois en tant qu'Observateur à des réunions de divers organismes subsidiaires de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC). L'Organisation a notamment participé à la réunion préparatoire pour la Session spéciale de

l'Assemblée générale contre la corruption (UNGASS), prévue en juin 2021. Nous comptons renforcer notre partenariat avec UNODC dans ce domaine de travail.

104. Nous avons participé à plusieurs initiatives de plaidoyer pour la justice climatique et organisé un webinaire sur l'état de droit, le climat et le conflit dans le Sahel dans le cadre de la Conférence 2020 de Berlin sur le climat et la sécurité, parrainée par le gouvernement allemand. L'OIDD a également présenté une déclaration de politique à la Plateforme en ligne sur la reprise durable et résiliente post-COVID-19, parrainée par le gouvernement du Japon et la CCNUCC.
105. Face à l'impact de la COVID-19 sur les institutions judiciaires et les personnes en quête de justice dans nos pays d'opération, l'OIDD a organisé plusieurs webinaires régionaux pour faciliter l'échange d'expériences et de pratiques émergentes dans le respect de l'état de droit dans le contexte de la pandémie. Ces webinaires ont porté sur l'impact de la COVID-19 sur la traite des personnes en Afrique de l'Ouest, l'accès à la justice en Afrique de l'Est et la dette et l'insolvabilité en Europe de l'Est et en Asie centrale. L'OIDD a également publié une série de « notes de terrain » documentant l'effet de la COVID-19 sur le secteur de la justice dans nos pays d'opération.
106. L'OIDD a également poursuivi son plaidoyer politique cette année en marquant des « Journées internationales » sur des thèmes liés à notre mandat. L'OIDD a pris part à ces événements en publiant des déclarations de politique générale et des déclarations sur les médias sociaux pour souligner la contribution de l'état de droit à différents aspects de la paix, du développement et des droits humains.

IV. PARTENARIATS ET SENSIBILISATION

107. Je crois que la pandémie a mis en évidence l'importance de la coopération et la solidarité au milieu de la crise et dans la période post-COVID-19. Cette année, j'ai donné la priorité à la sensibilisation des principales parties prenantes de l'OIDD pour renforcer les partenariats existants, écouter et apprendre de leurs points de vue, et élargir la portée et l'engagement de l'Organisation.
108. Depuis le mois de janvier, je me suis efforcée de toucher un large éventail de parties prenantes. Avant l'introduction des restrictions de santé publique, je me suis rendue à La Haye, à Genève et à New York pour rencontrer des partenaires clés. Je compte reprendre mes visites à tous nos partenaires et aux bureaux pays dès que les circonstances le permettront.
109. Alors que la crise a réduit les déplacements physiques et les réunions, l'OIDD a continué de collaborer avec ses partenaires à travers des

vidéoconférences, des correspondances et des événements virtuels. Je suis heureuse d'avoir pu organiser de nombreuses réunions à distance avec des parties prenantes clés dans toutes les régions.

110. Dans le cadre de nos efforts de sensibilisation, j'ai envoyé une « Lettre aux partenaires » périodique pour tenir informées les parties prenantes sur les réalisations principales de l'OIDD cette année, en mettant l'accent sur notre contribution à la réponse mondiale à la COVID-19.
111. L'élaboration de notre nouveau Plan stratégique 2021-2024 a été l'un des engagements principaux de l'OIDD avec nos partenaires. L'OIDD a entrepris son plus vaste processus de consultation multipartite jamais réalisé, en menant une série d'entretiens virtuels et de groupes de discussion et en impliquant les parties prenantes du monde entier, y compris dans nos bureaux pays.
112. L'exercice a fourni des informations précieuses et contribué à approfondir notre compréhension des problèmes et des tendances susceptibles d'affecter le secteur de l'état de droit dans les années à venir.
113. Cela a été également une bonne occasion de nouer des contacts avec un large éventail de partenaires, notamment des représentants gouvernementaux, des parlementaires, des fonctionnaires du système des Nations Unies, la communauté judiciaire et juridique, le monde académique, la société civile et des représentants de la jeunesse afin de mieux faire connaître l'OIDD et de connaître à notre tour leur point de vue.
114. La collaboration renforcée avec les organisations internationales basées à Rome constitue une priorité majeure de l'OIDD. Au cours de l'année écoulée, nous avons renforcé notre engagement en participant activement à des groupes de travail, des initiatives et des plateformes, notamment la Coalition en faveur de l'alimentation dans le contexte de la COVID-19, lancée par la FAO et dirigée par le gouvernement italien, le Comité pour la sécurité alimentaire et le Conseil de direction d'UNIDROIT.
115. Dans le cadre des travaux en cours visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, l'OIDD a contribué à un rapport sur les ripostes régionales à la COVID-19 en collaboration avec l'ASEAN, Grow Asia, le FIDA et le Forum économique mondial, et a élaboré un plan de sensibilisation pour l'engagement avec l'Union africaine sur l'Agenda 2063.
116. La recherche d'un partenariat stratégique avec l'Union européenne, second bailleur de fonds dans le secteur de la justice, est une priorité importante pour l'OIDD. Nous avons fait un grand pas en avant en soumettant une demande d'évaluation des axes stratégiques.

117. Au cours de l'année, nous nous sommes efforcés de collaborer plus activement avec notre réseau mondial de milliers d'anciens collaborateurs de l'OIDD en lançant une lettre d'information – « Alumni Voices » – contenant des entretiens avec plusieurs anciens collaborateurs de haut niveau d'Ouganda. Une seconde édition de la lettre d'information a mis en exergue les anciens collaborateurs d'Amérique latine, tandis que des activités similaires se poursuivent dans d'autres régions du monde.

V. ADMINISTRATION

a. Communication et apprentissage internes

118. La pandémie de COVID-19 a perturbé la vie que nous menions auparavant, nous forçant à adopter de nouveaux modèles de travail et à déplacer les interactions avec les autres sur les écrans de nos ordinateurs et appareils mobiles. Je me suis donnée pour priorité de communiquer régulièrement avec le personnel par le biais de messages, de mises à jour et de réunions.

119. L'OIDD a utilisé une nouvelle plateforme de visioconférence pour tenir des réunions publiques régulières dans le cadre des efforts visant à améliorer la communication et l'intégration dans l'ensemble de l'organisation. Pour la première fois, tous les collègues de l'OIDD qui se sont connectés ont pu se voir et interagir les uns avec les autres.

120. Au début du confinement, nous avons mis en place de nouveaux cours sur la Plateforme d'apprentissage en ligne de l'OIDD sur des sujets liés aux nouvelles complexités et défis d'un système de travail à distance complet auquel sont confrontés les employés à titre individuel et les équipes à titre collectif.

121. Pour promouvoir le partage de l'information et une culture de l'apprentissage au sein de l'organisation, l'OIDD a lancé une « Série de webinaires d'apprentissage à domicile ». Des webinaires internes ont été organisés sur un certain nombre de sujets, notamment les migrations irrégulières, le changement climatique, la recherche et le suivi et évaluation.

122. Alors que l'Organisation continue d'améliorer et enrichir notre programme de formation des employés, nous explorons des moyens novateurs d'offrir des possibilités d'apprentissage au personnel et aux équipes du monde entier.

b. Amélioration des TIC

123. Le travail à distance a démontré la nécessité d'investir dans des solutions technologiques. Grâce à la migration des services TIC de base vers des plateformes basées sur le cloud, le personnel de l'OIDD a pu s'appuyer sur des

services en ligne et maintenir ses opérations tout au long de la pandémie et des longues périodes de télétravail.

124. Les améliorations en matière de TIC en 2020 visaient principalement à faciliter le travail à distance, la collaboration et le partage de connaissances. L'adoption de technologies et de plateformes virtuelles pour les réunions, formations et webinaires internes et externes a été soutenue et privilégiée, ainsi que la sécurité des TIC, la protection des données et la sécurité.
125. Nous avons lancé un examen complet de nos plans en matière de TIC pour répondre aux nouveaux besoins et allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace de nouvelles méthodes de travail. Certains investissements immédiats ont été réalisés dans de nouveaux outils de communication, et des projets moins critiques et à plus long terme ont été reprogrammés pour 2021.

c. Transparence et redevabilité

126. L'OIDD a révisé et adopté un certain nombre de nouvelles politiques et procédures pour renforcer la transparence et la redevabilité alors que nous adoptions de nouvelles méthodes de travail en réponse à la pandémie.
127. Nous avons élaboré et mis en œuvre une nouvelle politique de transparence organisationnelle pour renforcer l'engagement de l'OIDD en faveur de la transparence et d'une information ouverte et accessible au public dans ses opérations, conformément à nos valeurs fondamentales.
128. En réponse aux circonstances particulières de la crise sanitaire, l'OIDD a également élaboré des conseils dans plusieurs domaines, notamment des directives pour le personnel en matière de COVID-19 et le traitement des données à caractère personnel liées à la COVID-19, et un processus d'approbation électronique.
129. Les politiques sur la délégation de pouvoir ont été mises à jour pour tenir compte des pouvoirs nouvellement délégués et de nouvelles directives ont été publiées pour travailler avec des partenaires d'exécution en vue de renforcer la redevabilité.

d. Gestion des risques

130. Outre le suivi de l'évolution de la pandémie, notre équipe de gestion de la sécurité s'emploie à assurer la sécurité générale dans toute l'Organisation et surveille de près l'évolution de la situation dans tous les lieux où nous opérons, en mettant un accent spécial sur les environnements sécuritaires instables.

131. Pour coordonner les préparations locales et profiter des expériences des organisations basées à Rome, j'ai participé à l'Équipe de gestion de la sécurité des Nations Unies pour l'Italie, présidée par la FAO et soutenue par le gouvernement italien.
132. Nous avons également priorisé la sensibilisation de nos pays partenaires pour garantir la reconnaissance du statut juridique de l'OIDD en tant qu'organisation intergouvernementale par des moyens appropriés, notamment les Accords de pays hôtes (APH). Ces accords sont fondamentaux pour notre capacité à opérer efficacement et pour la capacité de nos employés à travailler efficacement et en toute sécurité.
133. Cette année, l'OIDD a conclu des Accords de pays hôtes avec le Burkina Faso, la Mongolie, le Niger et l'Ouganda. Elle enregistre également de bons progrès dans les négociations avec plusieurs pays partenaires. Un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du statut juridique de l'Organisation dans nos pays d'opération est soumis à l'Assemblée, comme requis par la Résolution 3/2019.

e. Changements organisationnels

134. En vue d'introduire une approche plus stratégique de nos relations extérieures et de nos partenariats et suite à l'examen des fonctions relations extérieures de l'OIDD envisagé dans le Plan de gestion 2020, j'ai apporté quelques modifications à la structure organisationnelle de l'OIDD.
135. Sur la base des recommandations de l'examen, j'ai créé un Département des relations extérieures et des partenariats. Ce département assumera la responsabilité mondiale de la planification, la coordination et la mise en œuvre du programme de l'OIDD en matière de relations extérieures, y compris le développement de partenariats et de stratégies de communication, la mobilisation des ressources et le soutien à la gouvernance.
136. Dans le cadre de ces changements, une Unité dédiée de la stratégie et de la planification a été créée au sein de mon Bureau pour m'aider à définir un cadre politique à l'échelle de l'organisation. L'Unité sera chargée de la coordination de la stratégie et de la planification des politiques ; de la gestion des données et des connaissances ; du suivi organisationnel et de la production de rapports.
137. Comme envisagé dans le Plan de gestion 2020, j'ai également commandé un examen des fonctions des ressources humaines de l'OIDD. J'ai hâte de mettre en œuvre les recommandations de l'examen, y compris le développement d'une nouvelle stratégie des ressources humaines pour promouvoir une approche plus

intégrale de la gestion des RH alignée sur les valeurs, la mission et les priorités stratégiques de l'OIDD.

f. Résultats financiers

138. L'OIDD a démarré l'année 2020 dans une position financière saine, avec de bonnes réserves et un Fonds opérationnel, ce qui nous a donné une certaine confiance pour avancer dans un environnement en rapide évolution.
139. Grâce aux réformes organisationnelles, l'OIDD a désormais mis en place des structures financières conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et produit pour la première fois en 2019 des états financiers en ligne avec ces normes.
140. Pour atténuer l'impact de la récession mondiale engendrée par la pandémie de COVID-19, nous prenons activement des mesures pour minimiser notre exposition financière grâce à une gestion prudente de notre portefeuille d'investissement à faible risque, y compris en réaffectant les soldes de nos comptes en euros pour réduire l'impact des taux d'intérêt négatifs.
141. Comme mentionné ci-dessus, la crise a eu un impact sur la mise en œuvre de notre programme et par conséquent sur les revenus issus des programmes. Grâce aux capacités de l'Organisation à s'adapter à notre programmation et à prendre les mesures d'atténuation appropriées, l'OIDD continue de maintenir le cap vers la réalisation des objectifs pour 2020 sur la base du budget approuvé.
142. L'OIDD reconnaît que nous travaillons dans un environnement en rapide évolution et a adopté une approche conservatrice mais flexible pour l'élaboration du budget opérationnel 2021.

VI. ALLER DE L'AVANT

143. Nous sommes encore dans une période d'incertitude profonde et inédite alors que la pandémie affecte tous les aspects de la vie quotidienne dans le monde. L'OIDD continuera de fournir de gros efforts pour contribuer à la riposte mondiale à la COVID-19.
144. La pandémie s'est heurtée à un monde profondément divisé et inégal, en proie à des crises environnementales, à des inégalités sociales, des conflits, des innovations perturbatrices et une perte de confiance du public. En éclairant si impitoyablement notre vulnérabilité et notre absence de préparation, la pandémie a clairement révélé la nécessité d'un retour au multilatéralisme et à la solidarité mondiale.

145. La restauration et le maintien de nos progrès à ce jour nécessiteront une redynamisation du programme de développement international et une collaboration accrue aux niveaux local, national et mondial ; et l'état de droit et la justice devront être placés au cœur des efforts de relèvement.
146. Suite à des consultations approfondies avec nos parties prenantes et à un examen des réalisations et des défis de l'OIDD au cours du dernier cycle stratégique, nous avons élaboré une nouvelle stratégie pour l'organisation en nous appuyant sur les avantages comparatifs et les principaux atouts de l'OIDD.
147. Le Plan stratégique 2021-2024 est tourné vers l'avenir et vise à promouvoir une approche de la justice, des droits humains et de l'état de droit centrée sur les personnes pour bâtir des sociétés plus pacifiques, plus inclusives et plus résilientes.
148. La dépossession, l'iniquité, les conflits et le changement climatique constituent des menaces aussi grandes ou plus grandes que jamais. Face à ces menaces persistantes, l'état de droit est un rempart essentiel et un moyen d'obtenir justice pour toutes les populations vulnérables dans le monde.
149. Cette vérité est la force motrice de tout notre travail ici à l'OIDD.
150. Je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux Parties membres et aux partenaires de l'OIDD pour leur soutien constant, avec une pensée particulière pour le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée des Parties.
151. Je remercie tout particulièrement le personnel de l'OIDD pour son dévouement, sa résilience et son engagement dans cette période extrêmement difficile. Sans eux, aucun des accomplissements de ce rapport n'aurait été possible.

/FIN